



La garde alternee de ma fille

Par **bedi**, le **19/01/2010** à **22:45**

Bonjour,j'ai ma fille qui se trouve a narbonne a 900 km d'ici et a chaque fois je demande au juge au sujet de ma fille pour qu'elle vienne chez moi pendant les vacances y'a le refus en me disant que votre fille elle c'est pas habituée avec vous tandis que sa mère elle est avec elle 24 sur 24 ma fille maintenant elle a 7 ans il lui a été retiré de son père qu'elle est votre conseillère merci

Par **Marion2**, le **19/01/2010** à **22:49**

Bonsoir, vous demandez une garde alternée ??? Parce qu'effectivement dans la mesure où vous vous trouvez à 900 km de la maman, c'est impossible. Vous n'avez pas un droit de visite et d'hébergement ? Depuis combien de temps êtes-vous séparé de la maman ?

Par **bedi**, le **20/01/2010** à **20:54**

bonsoir au paravant je la voyais une heure tous les deux mois je me déplace jusqu'à Narbonne c'était trop dur pour moi et j'ai fait appel et le juge a pris la décision que je la vois une fois tous les deux mois une journée enfermée dans un centre toute la journée j'ai même pas le droit de sortir avec ma fille es-ce que vous trouvez que c'est normal qu'il lui ait été retiré de son père comme ça merci maître B.PASCAL

Par **Marion2**, le **20/01/2010** à **21:25**

Bonsoir,;
Si le JAF a pris cette décision, c'est très certainement qu'il avait de bonnes raisons.
Le JAF statue toujours dans l'intérêt de l'enfant.
Cordialement.